

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

Commission spécialisée emploi et formation aux métiers de la mer

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Lundi 27 septembre 2021

La liste des membres est attachée en annexe.

M. le Président de la commission spécialisée remercie les participants pour leur présence et souligne l'important travail réalisé par les membres de la commission pendant la période estivale.

Il propose de repousser à la prochaine réunion de la commission le point relatif à l'actualité des trois régions en matière d'emploi et de formation aux métiers de la mer.

Concernant la méthode de travail, M. le Président invite les participants à se rapprocher entre mêmes structures de façon à avoir, à chaque réunion de la commission, *a minima* un interlocuteur par structure.

1. Validation du compte-**rendu de la séance d'installation de la commission**

Le compte-**rendu de la réunion d'installation du 10 juin dernier est approuvé à l'unanimité.**

2. Présentation des premiers travaux du GT « *Observatoire des métiers de la mer* »

Le Président propose aux équipes du Carif-Oref de présenter les premiers travaux du groupe de travail dédié à la mise en place d'un observatoire des métiers de la mer à l'échelle de la façade méditerranéenne.

Le support de présentation est annexé au présent compte-**rendu.**

Le groupe de travail s'est réuni afin de préciser les contours des travaux à mener, de définir le champ d'investigation et le périmètre des activités des employeurs et celui des métiers de la mer dans les activités de la mer. Il s'est également agi d'écrire une

première feuille de route pour fin 2021/2022 à proposer à la commission.

64 codes NAF ont déjà été identifiés par le groupe de travail comme susceptibles de composer le périmètre de l'observatoire des métiers de la mer.

M. le Président constate que les nomenclatures sont variables d'une région à l'autre en matière d'économie de la mer. Il est donc tout à fait pertinent de proposer une harmonisation au niveau de la façade d'abord, puis au niveau national ensuite.

Les organisations professionnelles et les clusters sont de nouveau invités à participer à ce groupe de travail afin d'alimenter les travaux.

Plusieurs remarques sont formulées en séance suite à la présentation :

- Sur l'intégration des travaux menés par Pôle emploi depuis deux ans dans le cadre de la Semaine de l'emploi maritime : M. le Président de la commission propose aux services de partager l'ensemble de la bibliographie disponible sur les différentes familles de métiers de la mer afin de nourrir le travail engagé de définition du périmètre de l'observatoire. Une réunion bilatérale entre les équipes du Carif-Oref et de Pôle emploi pourrait être envisagée pour affiner la prise en compte.
- La FIN rappelle ses craintes sur la réalisation de tout observatoire telles que mentionnées lors de la réunion d'installation.
- Le Pôle Mer Méditerranée a fait un travail pour le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'identification des nouveaux métiers et des nouvelles compétences qui va permettre d'enrichir les travaux du groupe de travail également.
- L'UMF souhaite pouvoir récupérer la liste des codes NAF retenus afin de s'assurer que toutes les activités sont bien présentes. M. le Président propose de communiquer la nomenclature imaginée à l'ensemble des membres et de laisser un délai de 15 jours pour formuler d'éventuelles observations.

M. le Président soumet au vote la feuille de route proposée ; celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La première ébauche de nomenclature sera diffusée aux membres de la commission spécialisée, afin de recueillir leur avis.

3. Projet de lancement du BIMer à l'échelle de la façade

M. Philippe, vice-président de la commission, présente le BIMer aux membres de la commission.

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Il est précisé que chaque académie a la possibilité de mettre en place le dispositif dorénavant (décret n° 2020-1158 du 21 septembre 2020 relatif aux formations d'initiation à la mer et arrêté du 21 septembre 2020 relatif au brevet d'initiation à la mer).

Les réflexions sont au stade embryonnaire dans les 3 régions :

- En région Occitanie : la mise en place du BIMER a commencé au lycée des métiers du nautisme de Canet-en-Roussillon et au lycée de la mer de Sète en **s'appuyant sur les collèges proches et en faisant appel à des intervenants qui** sont dans le réseau des deux lycées. Un groupe de travail a été mis en place pour accompagner notamment la montée en compétences des formateurs (délai de deux ans pour obtenir la certification).
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une équipe-projet a été mise en place **avec les deux académies de Nice et d'Aix-Marseille** pour expérimenter le BIMER (3 collèges, 4 lycées et 1 E2C identifiés), en coordination avec le DRAFPIC.
- En Corse : les échanges ont débuté entre le lycée de la mer de Bastia et le rectorat et doivent se poursuivre pour réfléchir à la manière de procéder et aux attentes.

Les membres de la commission ont tenu à faire remarquer les points suivants :

- La FIN souligne la qualité du travail engagé par chacun et rappelle que ces travaux sont particulièrement suivis par la fédération : le BIMER est un premier **axe d'acculturation au maritime essentiel**.
- Le dispositif CALYPSO du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis de toucher près de 1 500 élèves, soit 54 classes, l'an dernier. Il a pour vocation initiale l'acculturation des jeunes au fait maritime et à l'environnement marin (21h). Pour cette année scolaire est intégrée une réflexion sur les métiers de la mer (4h), via un appui technique de l'association La Touline (mise en relation avec les professionnels).
- L'association La Touline, qui a pu suivre l'expérimentation du BIMER lors des 2 dernières années en Bretagne, indique que cela fonctionne très bien sur le terrain et répond à une réelle demande sur la façade méditerranéenne.
- Pôle emploi s'interroge sur les cibles du BIMER (doit-on se limiter aux seuls collèges et lycées ou peut-on l'ouvrir aux jeunes en recherche d'emploi par exemple ?).
- Le représentant d'Armateurs de France indique qu'il serait pertinent de faire le lien avec les écoles maritimes afin de faire reconnaître le BIMER comme un atout pour l'intégration, à l'image de la Préparation militaire marine.
- La DREETS Corse propose de faire un point d'information sur le BIMER lors de la Semaine de l'industrie qui se déroulera du 22 au 28 novembre et d'organiser à cette occasion une visite de chantier naval par exemple.

M. le Président propose de constituer un groupe de travail dédié qui aura vocation à s'interroger sur divers sujets pragmatiques, que sont :

- Définir les contours : à quoi cela va servir ? comment l'utiliser ? qui sont les cibles ?

- Lever ensemble les freins et obstacles de mise en œuvre (trouver des formateurs, des visites, etc.)
- Assurer la mutualisation des supports pédagogiques (en ce sens, la DIRM a accordé une enveloppe de 15 000 € dans le cadre du Plan de relance pour réaliser des capsules-vidéo sur le BIMer en façade)
- Mobiliser les clusters et les branches professionnelles pour constituer une « banque » / un « catalogue » de sites à visiter en façade

M. le Président met au vote la constitution du groupe de travail sur le BIMer ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Les membres volontaires listés ci-après se sont manifestés en séance pour rejoindre le groupe de travail :

- Mme INQUIMBERT (Pôle emploi)
- **M. DE VILLE (INB Côte d'Azur)**
- Mme LE PAGE (La Touline)
- M. MABO (FIN)
- M. PELEGRIN (LPM de Sète)
- M. MAYOLY (UMF)
- Mme FLACHAIRE (DREETS PACA)
- Mme DUCHAUD (CRPMEM Corse)
- M. RIVIER (Armateurs de France)
- M. NESI (Rectorat Corse)
- M. GIORGETTI (Conseil régional PACA)
- Mme DE OLIVEIRA (Conseil régional Occitanie)
- M. DAMOUR (CMAF – Armateurs de France)
- Mme HALVARSSON (Pôle emploi)

Le groupe de travail se réunira pour la première fois le mercredi 10 novembre à 8h30 en visioconférence.

La FIN et l'UMF vont partager les capsules-vidéo déjà réalisées dans cet élan souhaité

par le Président de la commission de mutualisation des supports pédagogiques.

4. Questions diverses

La prochaine plénière de la commission se tiendra lors du salon Euromaritime, le 2 février prochain, à 10h00, à Marseille. A cette occasion, les groupes de travail viendront présenter leurs conclusions devant la commission.